

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 15

Artikel: Bellelay
Autor: Jecker
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
a
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année || Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS** || 26^{me} année, **LE PAYS**

BELLELAY

Henri I dit Prince. (1237-1256). — Henri I est le premier abbé de Belleglay dont le lieu d'origine et le nom de famille nous soient connus. Il était originaire de Soulce et sortait de la famille des nobles de ce lieu. Cinquante ou soixante ans avant son élévation à la dignité d'abbé, vers 1181, deux membres de sa famille, *Borquard et Aymon de Sulzce*, avaient été témoins d'une convention conclue entre l'abbaye de Belleglay et Conon et Henri d'Underveiller au sujet d'une forêt sise à Fornet.

L'abbé Henri fut comme ses trois prédécesseurs, un digne et saint prélat. Il assista, en 1238, au chapitre général des Prémontrés où fut ratifiée la cession d'un domaine à Lepuix faite à Belleglay par le monastère de Belchamp en 1206¹).

Par acte passé à Delémont le 23 mars 1239, *Burkard dit Babuat* renonce à toutes ses prétentions sur un alleu à Sceut, paroisse de Glovelier, qui avait été donné à Belleglay par ses parents²). Il s'agit ici, évidemment, de l'alleu cité dans la bulle de Lucius III du 24 mars 1181. Cet alleu était probablement la Combe Tabellion ou celle de Foradrai que Belleglay possédait encore en 1797.

En 1242, le 11 février, Belleglay achète à *Hugues dit Chrumgasse*, du consentement de ses deux frères Jacques et Henri de Rathsamhausen, un domaine à Montignez³), et, en 1244 vend à l'abbaye de Fontaine-André la terre qu'il possède au lieu dit *La Conversion*

1) Annales de Belleglay.

2) Trouillat, I, 551.

3) Trouillat, I, 559 et 560.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 10

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE
par PIERRE SALES

Puis, il eut une accalmie, ses idées vagabondaient d'un autre côté.

— Allons, allons, Maline, dépêche-toi donc ! T'entends donc pas les cloches de Bernouville ? Tu vas nous mettre en retard pour la fête patronale... Oh ! mais c'est qu'elles sonnent tout le temps, ces cloches... Jamais je ne les avais entendu sonner comme cela...

Maintenant, le docteur Derbois était tout penché sur lui et, avec un calme parfait, pratiquait, dans sa boîte crânienne, une ouverture grande comme une pièce de vingt sous... Firmin

à Villars, dans le Vuilly⁴). La terre vendue à Fontaine-André est sans doute celle que Belleglay avait reçue des quatre personnes de Villars qui avaient pris l'habit religieux en 1192.

En 1243, Belleglay reçoit de Guépê, épouse du chevalier *Borcard d'Underveiller*, pour un anniversaire à fonder pour elle et tous ses parents, une ferme qu'elle possède à Movelier et qui se compose de champs, prés, pâturages et forêts⁵). Cette donation est faite du consentement des fils de la donatrice, Jean et Guillaume, et avec l'assentiment d'Ulrich de Ferrette qui probablement percevait la dîme de cette ferme. Douze ans plus tard, Belleglay cède la ferme de Movelier ainsi que des biens sis à Fontenais et à Villars à Rodolphe d'Asuel en échange d'un domaine sis à Boécourt et consistant en champs, prés, pâturages et forêts⁶). Le domaine acquis à Boécourt par Belleglay pourrait bien être la ferme de Morueslin qui était encore propriété du monastère à la fin du siècle dernier.

Le 30 avril 1244, Hugues de Buix qui avait fait auparavant du tort à l'abbaye de Belleglay et à ses gens, donne à ce monastère, pour un anniversaire à dire pour le repos de son âme et de celle de tous les siens, trois pièces de terre d'une contenance totale de 19 journaux, situées dans le finage de Courtemanche, et une pièce de terre de 3 journaux située au finage de Grandgourt et de Buix. Par le même acte Hugues accorde au prieuré de Grandgourt et au tenancier des biens du monastère à Montignez le droit de faire pâture leur bétail sur le pâturage communal de Buix, tandis que le bétail de Buix pourra aussi pâture à Montignez et à Grandgourt⁷).

1) Archives de Neuchâtel, registre 1169.

2) Trouillat, I, 562.

3) Trouillat, I, 625.

4) Trouillat, I, 565.

se tut un instant mais pour éclater aussitôt après, en lamentations :

— Oh, la, la, la, la... oh, qué malheur... ah, mon pauvre Césaire, qué malheur !... oh la la... oh, la, la, ma tête !...

Le capitaine Chenu ne perdait pas une de ses paroles ; et il écrivait, il écrivait, essayant de rattacher à son idée fixe les divagations du blessé, attendant, de seconde en seconde, la parole précise, significative qui éclaircirait tout. Et il dressait surtout l'oreille au nom de Césaire ; mais chaque fois que Firmin le prononçait, c'était de la façon la plus confiante, la plus affectueuse.

— Ça y est, s'écria soudain le docteur Derbois.

Il venait de retirer, du crâne, une assez forte esquille et deux pointes de molette.

— Allons, vite, le pansement !... Et, s'il y a autre chose là-dedans, le trou est assez grand pour que cela parte tout seul. Espérons-le, du moins !

Le 1^{er} mars 1251, Ulrich de Bienne, ministériel de l'église de Bâle, fait à l'église de Notre-Dame de Belleglay, pour un anniversaire, don d'une maison qu'il possède à Bienne et qui est voisine de l'église de ce lieu, du fonds d'une autre maison située dans le voisinage de la place du marché, de champs, de vignes, de prés et de forêts situés sur le territoire de Bienne, en outre d'un alleu à Sufneren et d'un autre à Lamboing. L'acte a été passé à Bâle⁸).

Vers la même époque, Belleglay achète encore de Jacques de Boujean un champ situé à Bienne, près du lieu appelé *Fontenelle*. Cette vente est ratifiée par l'évêque de Bâle, Berthold de Ferrette, au mois de juin 1254⁹). Enfin Henri et Berthold, chevaliers de Bévilard, cèdent à l'abbaye, le 11 novembre 1254, un pré qui leur appartient et qui est situé sur Moron, dans le territoire de la paroisse de Tavannes¹⁰).

L'acte le plus important de l'abbé Henri est la fondation du monastère de Gottstatt. Rodolphe, comte de Nidau, chef de la maison de Neuchâtel, fils du comte Ulrich de Neuchâtel qui avait porté ses états entre trois de ses fils, le comte Rodolphe de Nidau, le comte Ulrich d'Aarberg et le comte Berthold de Vallengin) et frère d'Henri, prévôt de Moutier et de Soleure, puis évêque de Bâle (1262 à 1274) avait¹¹ le projet d'établir un monastère dans ses états, à l'endroit appelé *Gottstatt*, lieu connu autrefois sous le nom de *Stadowe* (Stadtholz), là où s'élevait l'ancienne église de *Stadowe*. Ce lieu agréablement situé sur la rive gauche de la Thièle, à peu de distance de sa jonction avec l'Aar, au pied de la colline du Büttenberg, entre Orpund et Meienried, à environ 7 kilomètres de Bienne, semblait admirablement choisi pour une maison religieuse. Par acte fait à Aarberg, au mois de

1) Trouillat, I, 587.

2) Trouillat, I, 600.

3) Trouillat, I, 614.

Le capitaine Chenu eut un rugissement.

— C'est donc fini, le chloroforme ?

— Voudriez-vous qu'on le tienne endormi jusqu'à demain matin ? répliqua le médecin.

Au bout de quelques minutes, Firmin, délivré du mouchoir chloroformé, revenait à lui ; il ouvrit un peu les yeux, avec défiance, puis les referma un moment :

— J'en peux plus !

— Farceur, dit le chirurgien, enchanté de l'opération ; tu voudrais un verre de champagne ?

— Non, non, si le malade d'un ton décidé, pas de vin... Vois-tu Césaire...

Il n'est pas absolument réveillé.

— C'est le vin, vois-tu... Tu m'apporteras seulement un bon verre de cidre, et du cidre de chez nous, celui qu'on a rue Blomet.

Et, de son doigt, il appuyait sa recommandation. Après quoi, très facilement, il s'endormit, son visage reprenant une expression réjouie.